

Ecrit par le 2 février 2026

# Les écogardes du Ventoux et du Luberon mobilisés contre les incendies



**Jusqu'à mi-septembre, 23 écogardes vont silloner le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, et 26 couvriront le Parc naturel régional du Luberon pour faire de la prévention mais aussi de la sensibilisation auprès des visiteurs, ou encore pour alerter en cas de départ de feu ou en cas d'infraction.**

Chaque année, plus de 200 jeunes entre 18 et 25 ans de la Région Sud sont formés par des professionnels de la protection contre l'incendie pour faire de la prévention et de la sensibilisation au sein des parcs naturels régionaux dans le cadre du programme 'Guerre du feu'.

Ensemble, les deux parcs naturels régionaux du département de Vaucluse comptabilisent 49 écogardes. Leur mission consiste à expliquer aux usagers des espaces naturels les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers l'été sur les territoires des Parcs, relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu, participer activement à la sensibilisation sur le bon comportement des visiteurs en milieu naturel, ainsi qu'informer les estivants sur l'offre touristique locale et les possibilités de balade. Ils sont également amenés à faire des opérations de destruction de foyers de feu, de barrages en site de rivière, à réaliser des enquêtes de fréquentation et à aider des personnes en difficultés puisqu'ils sont formés aux premiers secours.

Ecrit par le 2 février 2026



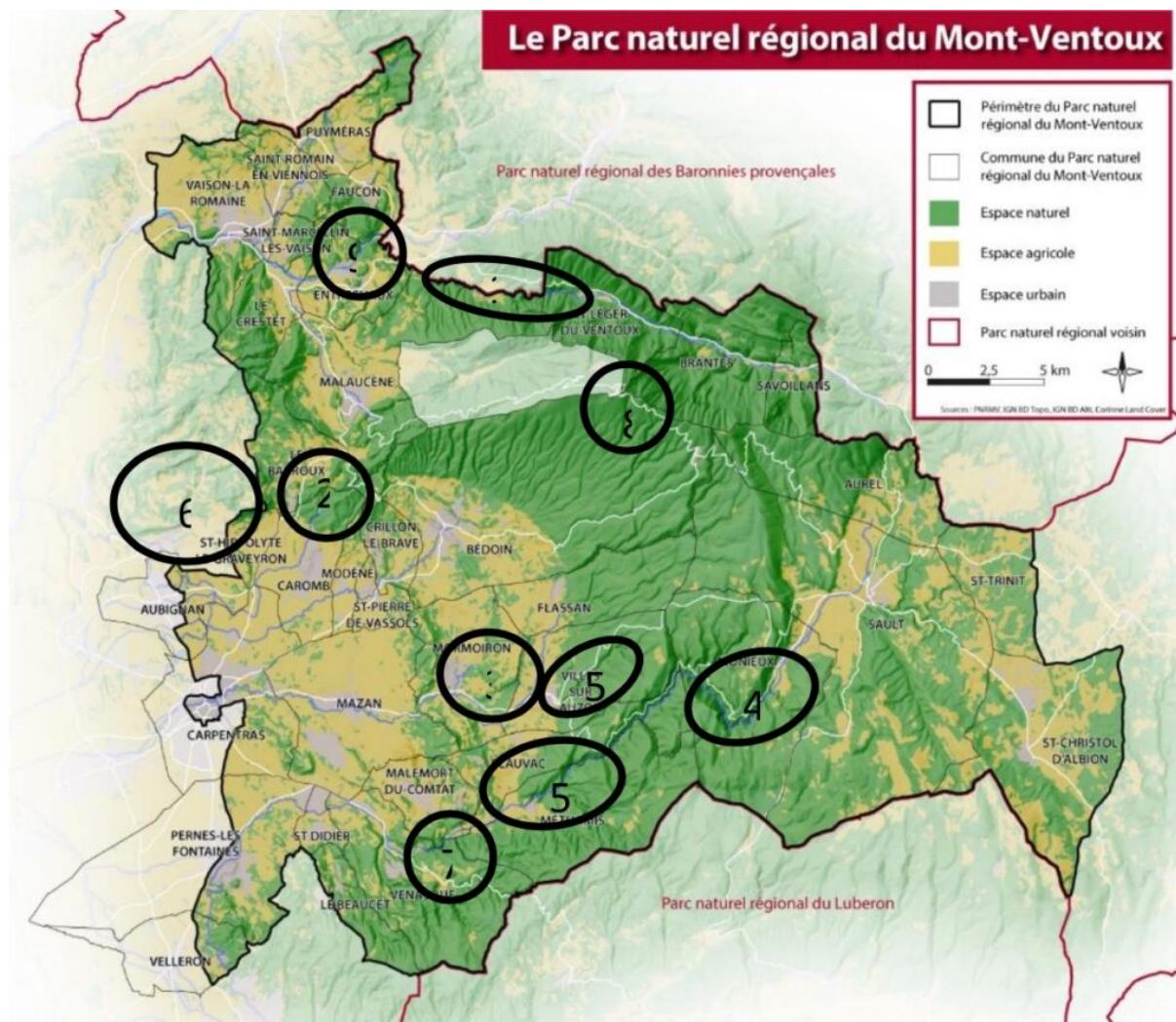
©PNR Luberon

## Les secteurs des écogardes

Identifiables à leurs blasons 'Garde régionale Forestière' et 'Parc naturel régional du Mont-Ventoux' ou 'Parc naturel régional du Luberon', les écogardes sont déployés par binômes sur les sites naturels les plus fréquentés et les plus sensibles au risque incendie des deux territoires.

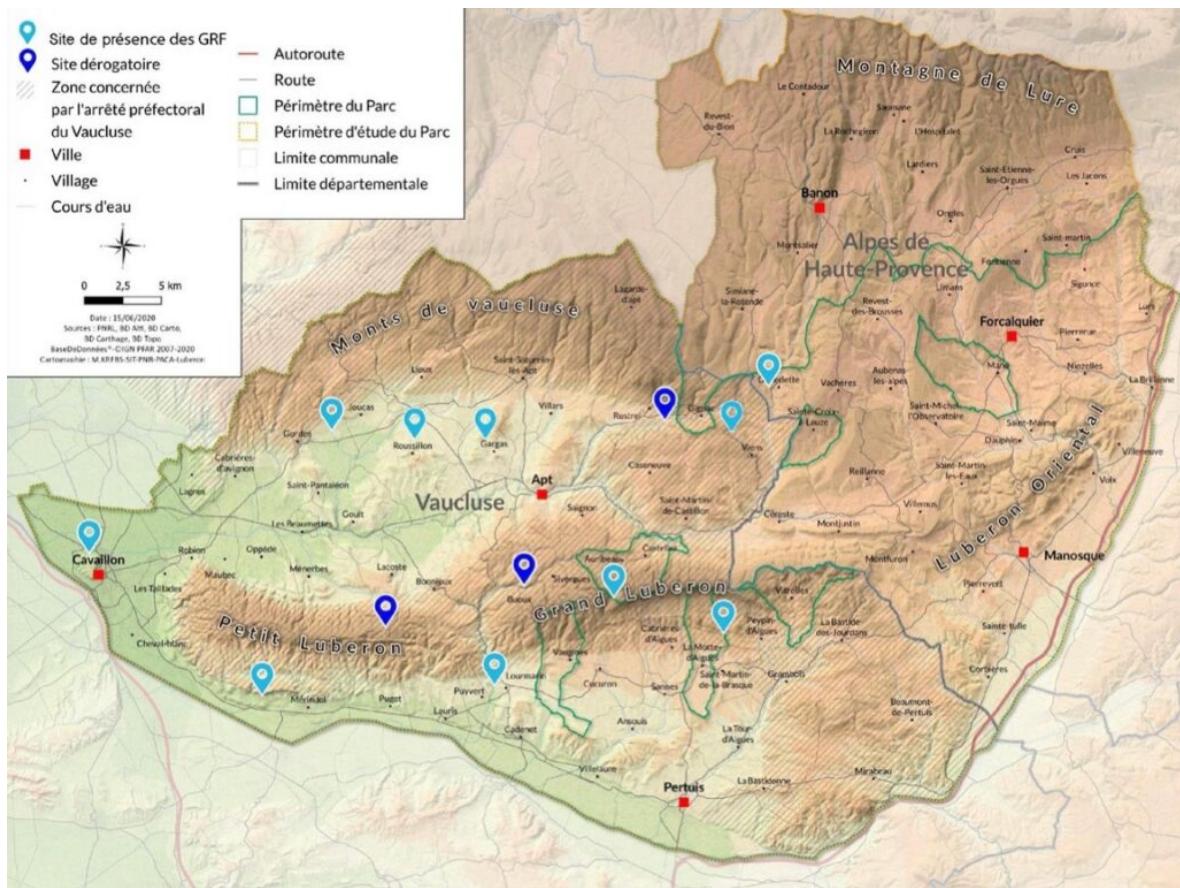
Ainsi, sur le territoire du Ventoux ils couvrent les Gorges du Toulourenc (Malaucène, Mollans-sur-Ouvèze et St Léger-du-Ventoux), le Lac du Paty (Caromb), le Lac des Salettes et le secteur des Ocres (Mormoiron), les Gorges de la Nesque Est (Monieux), les Gorges de la Nesque Ouest et la Combe de l'Ermitage (Méthamis/Villes-sur-Auzon), les Dentelles de Montmirail (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Suzette), Pérégrière (Venasque), le sommet du Ventoux (Bédoin, Saint-Léger-du-Ventoux, Brantes), et le Pont d'Entrechaux.

Ecrit par le 2 février 2026



Sur le territoire du Luberon, les écogardes sont déployés sur la Colline Saint-Jacques (Cavaillon), les Gorges de Régalon, les Gorges de Véroncle, la Forêt des Cèdres du Petit Luberon, le Vallon de l'Aiguebrun, le Colorado provençal (Rustrel), les Gorges d'Oppedette (Alpes-de-Haute-Provence), le Sud Luberon, les Mines de Bruoux (Gargas), ainsi qu'Ôkhra (Roussillon).

Ecrit par le 2 février 2026



Les jeunes sont aussi présents sur différents marchés du territoire, tels que Bédoin, Vaison-la-Romaine, Carpentras, Beaumes-de-Venise, Lourmarin, Apt, Coustellet, et bien d'autres afin de faire de la prévention.



Ecrit par le 2 février 2026



Ecrit par le 2 février 2026



Ecrit par le 2 février 2026

Ecrit par le 2 février 2026



Ecrit par le 2 février 2026



©PNR Mont-Ventoux

### Ce qui est autorisé ou non durant l'été

Chaque année, pendant l'été, l'accès à certains massifs forestiers est règlementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Pour connaître le niveau de risque incendie en direct,

Ecrit par le 2 février 2026

[cliquez ici](#) ou appelez le 04 28 31 77 11. L'accès à certains sites peut être interdit selon la situation.

Du 15 juin au 15 septembre, le bivouac et le camping sont interdits, sauf si vous êtes accompagnés par un professionnel détenant l'autorisation « Sécurité - Environnement » délivrée par le Département. Tout objet susceptible d'allumer un feu est interdit dans les massifs, et la circulation hors pistes revêtues est interdite, sauf pour rejoindre un domicile ou un gîte.

Les infractions aux conditions d'accès aux massifs forestiers sont passibles de 750€. Le fait de provoquer involontairement l'incendie des bois et forêts est sanctionné par 30 000 à 45 000€ d'amende et 2 à 3 ans de prison.

#### **Durant l'été 2022, au sein du Parc naturel régional du Mont-Ventoux :**

- 8 337 heures de patrouille
- 25 921 personnes sensibilisées
- 29 988 véhicules comptabilisés dont 6 089 en stationnement sauvage
- 36 alertes feux données
- 93 foyers de feux détruits
- 842 barrages en rivières détruits
- 1 026 empilements de pierres détruits
- 1 694 litres de déchets ramassés

V.A.

---

## **Espaces naturels et sensibles, à la découverte de la nature**

Ecrit par le 2 février 2026



**Dès ce mois de mai et jusqu'à fin novembre, le Conseil départemental de Vaucluse invite petits et grands à participer à des animations gratuites de découverte de la nature, au gré de rendez-vous en ville ou lors de balades sportives. Les rendez-vous dans les Espaces naturels et les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont tous gratuits et sont encadrés par des éco-animateurs passionnés qui sauront faire partager leur passion de la nature, leurs connaissances des sites et leurs astuces pour observer, avec respect, la faune et la flore.**

## Sur réservation

Pour chaque animation, l'inscription auprès de l'organisateur est obligatoire par téléphone (numéro indiqué sur le programme un peu plus loin dans cet article), au plus tard 48 heures avant la date de la sortie. Le lieu précis de rendez-vous, la durée de l'animation et les informations pratiques (accès, équipement, etc...) seront indiqués au moment de l'inscription.

## Conditions sanitaires

Lors de chaque rendez-vous, le respect des gestes barrières est impératif : port du masque, distanciation physique entre les participants. Bien sûr, l'agenda des sorties est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire. Il faut prévoir, selon la météo, des vêtements chauds et imperméables ou légers avec une protection contre le soleil (de couleur neutre de préférence pour augmenter vos chances d'observer la faune sauvage). Équipez-vous de chaussures de marche ou de bottes. Munissez-vous, si possible, d'une paire de jumelles et d'une lampe frontale pour les soirées d'observation. Pensez à emporter de l'eau en quantité suffisante et un pique-nique pour les sorties plus longues.

## Focus sur les Espaces Naturels Sensibles

Le Vaucluse, héritier d'un patrimoine naturel exceptionnel et d'une grande diversité de paysages, possède 22 sites labellisés Espaces Naturels Sensibles (ENS), sur près de 2 000 hectares. Un Espace Naturel Sensible est un site qui, en raison de la qualité du lieu, de sa faune et/ou de sa flore, mérite

Ecrit par le 2 février 2026

d'être sauvegardé.

## Les 22 Espaces

Ils se trouvent à Aubignan : Belle-Ile ; à Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Puget-sur-Durance : la forêt des cèdres du Petit Luberon ; à Buoux : le vallon de l'Aiguebrun ; à Caromb : les collines et le lac du Paty ; à Caumont-sur-Durance : la colline de Piécaud ; à Courthézon : l'Etang Salé ; à Goult, Oppède, Ménerbes, Bonnieux : les zones humides du Calavon ; à Jonquières : l'arboretum de Beauregard ; à L'Isle-sur-la-Sorgue, à La Roque-sur-Pernes, à Pernes-les-Fontaines : les anciennes carrières des Platrières ; à Lagarde d'Apt : la forêt de la Plate ; à Malaucène : la forêt départementale du Groseau ; à Mérindol : la Garrigue ; à Mondragon : le marais de l'Ile Vieille ; à Monteux : les Confines ; à Mormoiron : les Salettes et le vallat de Marquetton ; à Mormoiron : les mares de la Pavouyère ; à Oppède : les Prés des Poulivets ; à Saint-Saturnin-les-Apt : les marnes Aptiennes de la Tullière ; à Saint-Didier : la forêt départementale de Venasque ; à Sivergues : la forêt départementale de Sivergues ; Venasque : la forêt de la Périgrine et le ravin du Delfend.

M.H.



Découverte également de la faune et la flore

Ecrit par le 2 février 2026

# Goult : suppression d'un dépôt sauvage près du Calavon



Dans le cadre de l'opération 'rivière propre', le [Parc naturel régional du Luberon](#) (PNRL) et la [commune de Goult](#) viennent de procéder à la suppression d'un dépôt sauvage à La Virginie près du Calavon-Coulon.

L'initiative, qui s'inscrit dans le cadre du plan de gestion 2021-2025 des 5 zones humides du Calavon-Coulon, récemment intégrées au réseau des [Espaces naturels sensibles \(ENS\) du Département du Vaucluse](#), a permis de collecter plus de 10 tonnes de déchets (gravats, plastique, ferraille et bois). Après avoir été triés, ces derniers ont été évacués vers la déchèterie du Sirtom (Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères) de la région d'Apt, partenaire technique de cette

Ecrit par le 2 février 2026

opération.

### **Habitats naturels à forte valeur patrimoniale**

« La parcelle concernée, incluse dans le site Natura 2000 ‘Le Calavon et l’Encreème’, présente des habitats naturels à forte valeur patrimoniale (ripisylve et terrasse alluviale sableuse) qui sont le siège de vie de nombreuses espèces animales et végétales, dont la Bassie à fleurs laineuses, une plante rare et protégée au niveau régional », explique le Parc naturel régional du Luberon. La réhabilitation de la parcelle se poursuivra dans les prochaines années avec la suppression progressive des cyprès qui s'y développent et qui tendent à acidifier le sol où pousse la Bassie à fleurs laineuses. »